

*Commission d'information sur l'assainissement
de la décharge industrielle de Bonfol (DIB)*

Rapport d'activités 2004

La Commission d'Information est un organe mis en place par :

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

 **Betriebs-AG**

Présidence: René Longet, equiterre Partenaire pour le développement durable, Genève

Secrétariat: Kathrin Gschwind, OEPN, St-Ursanne

Commission d'information concernant l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol

Rapport d'activités 2004

Introduction

Il convient tout d'abord de rappeler la mission de la commission, institution d'un type nouveau, souhaitée par les principales parties du projet d'assainissement afin de créer de la transparence, par là de la confiance et de l'adhésion au projet. L'enjeu est la concrétisation de la démocratie, l'accompagnement d'un projet technique par un processus d'interaction sociale.

Un projet de ce type nécessite la collaboration de tous, ce qui n'exclut certes pas les divergences d'appréciation et de positions, voire d'intérêts, mais qui passe par une plate-forme de concertation où il est loisible de poser toute question que l'on souhaite poser ou présenter.

Le règlement de la commission, adopté lors de sa séance constitutive tenue à Porrentruy le 27 avril 2001, prévoit en particulier:

- La commission à travers son activité apporte sa contribution à un assainissement définitif conforme aux règles de sécurité et de protection de l'environnement.
- Elle fait part des craintes et des demandes de la population et exprime son avis sur le projet.
- Elle est la plate-forme de présentation, de discussion et d'échange pour tout ce qui concerne les variantes d'assainissement, l'avancement du projet et les mesures de surveillance de l'environnement.
- Le canton et la bci lui fournissent toute information utile, s'engagent à examiner dans les meilleurs délais et à prendre en compte de manière constructive, toute demande et question de la commission. Ils répondent de manière rapide et complète à toute question posée au sein de la commission.
- Elle peut à la majorité de ses membres présents en séance requérir des rapports oraux ou écrits à des experts externes.

En mars 2003, les membres de la commission ont réaffirmé l'état d'esprit qu'il convenait de développer, à savoir. *"Chaque partie signataire s'engage à apporter sa contribution constante, éclairée et positive à la réalisation de l'assainissement tel que défini dans l'Accord cadre passé entre la bci et le Canton du Jura. Chaque partie travaillera selon le principe de la bonne foi, du respect de la confidentialité quand il en sera convenu, et de la transparence, donc de l'accès aux informations délivrées à la commission en fonction du statut donné à celles-ci par leur auteur (hypothèses de recherche, travaux exploratoires, résultats de recherches, décisions, programmes, intentions, cadres juridiques établis). Chaque partie s'engage à transmettre au partenaire concerné toute question, critique et observation, avant de l'interpeller publiquement. La Commission d'Information constitue le cadre pour la mise au point des étapes de cette collaboration s'agissant de l'information mutuelle et des demandes plus formelles quant au but et aux objets de ladite Commission d'Information."*

Avec l'accord de la majorité des partenaires, la commission peut s'adjoindre de nouveaux partenaires. En 2004, la liste s'est ainsi enrichie de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, de la commune de Beurnevésin et de l'ONG equiterre, *partenaire pour le développement durable*. Concernant le compte-rendu annuel, le règlement exige qu'il soit présenté publiquement, et qu'il comprenne toutes les demandes et propositions formulées par la commission.

Fin 2003, avec le dépôt du projet de la bci auprès de l'OEPN, l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol, avec ses quelque 115'000 tonnes de déchets chimiques entreposés entre 1961 et 1976, est entré dans une phase nouvelle et concrète.

Travaux de la commission en 2004

Le dépôt du projet d'assainissement a été accompagné par l'OEPN d'une procédure de consultation large, ouverte jusqu'au 31 mars 2004, laquelle a été suivie par la prise de position du canton. Dans le rapport 2003, nous avons déjà souligné cette volonté de concertation qui est tout à fait dans l'esprit des travaux de la commission.

Séances tenues

La commission a tenu 4 séances plénières durant l'année 2004, soit les 19 février (Delémont), 13 mai (Bonfol), 23 septembre (Delémont) et 15 décembre (Delémont).
Il n'y a pas eu de séances du bureau.

Le secrétariat et la comptabilité de la commission continuent d'être excellemment tenus par Mme Kathrin Gschwind, collaboratrice de l'OEPN. Pour la liste de ses membres, nous renvoyons à l'annexe, en rappelant que certaines parties représentées ont droit à deux voix, les autres à une, que chaque membre a droit à un suppléant qui exerce le droit de vote en son absence, et que certaines parties sont accompagnées de consultants, ou autres personnes, sans droit de vote.

Activités d'information publiques

La commission assume son mandat d'une part par l'échange d'information en son sein lors de ses réunions, et ce faisant assume son rôle de plate-forme d'information pour les parties, et d'autre part, en permettant à un public plus large de participer à cette information et au débat.

Pour ce faire, elle a jugé important d'accompagner la phase d'information publique ouverte par le canton sur le dossier déposé par la bci d'une démarche active, soit la mise sur pied de **trois rencontres publiques** permettant à la population intéressée de se faire une opinion à partir des exposés des principaux protagonistes: le canton, la commune d'accueil, la bci, les autorités françaises, les ONG. Les rencontres étaient présidées par le président de la commission.

Les communes d'accueil avaient non seulement accepté la charge de la préparation de la salle, mais aussi offert le pot de l'amitié et mis sur pied l'infrastructure nécessaire. 4'000 cartons d'invitation, contenant un bref rappel des enjeux et la présentation des orateurs, avaient été diffusés.

Ces rencontres avaient été préparées sur mandat de la commission par M. Jean-Claude Hennet. Elles se tinrent le 29 janvier 2004 à Porrentruy et le 12 février à Réchésy et à Pfetterhouse.

Accompagnées d'un bon travail de presse et d'information, ces séances ont fait l'objet d'un bilan discuté en commission. Il apparaît que les aspects d'organisation ont été très bien maîtrisés. Le déroulement des séances a été jugé satisfaisant, avec une partie consacrée aux exposés cependant un peu trop longue. L'occasion de prolonger autour d'un pot la discussion a été très appréciée et utilisée. En termes d'assistance, elle fut limitée à Porrentruy (une cinquantaine de personnes), bonne à Réchésy (environ 70 personnes) et excellente à Pfetterhouse (une centaine de participants). Nul doute que ces soirées ont permis aux intéressés de mieux se documenter et de mieux situer les enjeux du projet. La commission a également eu l'occasion de se faire connaître comme institution de concertation transfrontalière.

Le travail d'information de la commission se réalise aussi par le **point de presse** qui se tient après chacune de ses séances et qui permet à la presse de faire état des débats les plus récents sur le sujet. Ce rendez-vous est bien suivi et semble apprécié, et confirme le rôle de la commission comme plate-forme large d'échanges.

Enfin, le **site internet** de la commission offre également une contribution à l'information et à l'accès aux débats. Cependant, son statut et sa justification, par rapport aux autres sites existants, restent à clarifier. La commission a abordé la question d'une révision de son site au cours de l'exercice, mais sans pouvoir d'ores et déjà trancher. Une proposition présentée par

l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie de la Chaux de Fonds (ISSKA), de produire un outil informatique en 3D permettant de visualiser le sous-sol du site de Bonfol a rencontré un intérêt certain et sera examiné, de façon complémentaire ou concurrente, au projet de relookage du site Internet. Pour l'instant, le site internet renvoie aux sites existants et permet de consulter les procès-verbaux de la commission, une fois ceux-ci approuvés. Force est de constater qu'il est peu utilisé et que ses pages de questions et de dialogue ne le sont pas du tout. Il faut aussi reconnaître un certain retard à le tenir à jour: ainsi les procès-verbaux de la commission, n'ayant été adoptés qu'en automne, n'y ont été placés qu'au début 2005.

Echanges d'information interne/ Suivi du projet

L'essentiel des travaux de la commission a toutefois été consacré au suivi du projet. Le projet soumis au canton a été traité lors de la séance **de février** de la commission. Notons qu'à ce stade la commission n'a pas souhaité, comme telle, donner un avis, contrairement à ce qu'elle avait fait en juillet 2001 sur les variantes alors présentées.

Deux demandes formelles de la commission demeurent ouvertes: la demande que tous les documents soumis en procédure publique soient disponibles en français, et la demande de placer des piézomètres supplémentaires dans la Série des Vosges pour mieux suivre l'évolution de polluants. A la fin de l'année 2004, la bci a soumis les réponses suivantes:

- A l'avenir les documents seront traduits. Par contre la bci refuse de traduire rétrospectivement des documents très spécifiques qui ont fait l'objet du dossier déposé en décembre 2003. Cette façon de faire n'est cependant pas acceptable s'agissant de procédures menées en France, et ne devrait pas l'être pour un canton francophone, l'usage des 3 langues nationales indépendamment du territoire n'était admis qu'à l'égard de la Confédération et non des cantons. La commission a regretté de ne pas avoir reçu de réponse écrite à son courrier de février 2004.
- Les piézomètres seront placés mais il faut encore s'entendre sur le site exact. La bci se refuse à considérer cette question comme financière d'abord, mais comme ayant besoin d'un éclaircissement scientifique supplémentaire.

Sur ces deux points, ONG et autorités françaises partagent les mêmes positions.

Enfin, le respect de la charte de partenariat est parfois l'objet de certaines questions, notamment suite à des conférences de presse, soit de bci, soit des ONG, telle celle tenue en mai quasi simultanément à la séance de la commission, et dont celle-ci n'a eu connaissance qu'après coup. Pour le reste, l'information émanant des parties circule relativement exhaustivement et rapidement au sein de la commission, notamment celle du canton et de la bci (rapports d'avancement).

S'agissant des questions de fond, la commune de Bonfol a souhaité les traiter de façon bilatérale avec la bci et le canton. Pour la séance de février, les seuls membres de la commission à avoir déposé des questions pour la bci sont les ONG, en l'occurrence par leurs consultants et membres de la commission à ce titre (sans droit de vote), MM. Forter et Walther, portant sur des thèmes comme, les paramètres de surveillance Eau et Air, la problématique de diverses substances et aussi des substances inconnues, les effets de métabolites des substances issues de la décharge sur l'environnement et de la santé, la possibilité d'un transport à travers les argiles de Bonfol vers les cailloutis du Sundgau et la nécessité de prévoir des piézomètres jusqu'à la série des Vosges, l'air de la halle, enfin, la stabilité de celle-ci, appuyée sur la décharge.

La commune de Pfetterhouse a également avancé la question de la construction de la halle.

Le procès-verbal (consultable sur le site Internet, comme rappelé ci-dessus) présente les questions des ONG et la réponse de la bci, ainsi que le débat qui s'en suivit.

Quant au canton, instruisant à ce moment le dossier, il ne souhaitait pas se prononcer à ce stade, informant cependant qu'il avait augmenté ses effectifs et ses capacités d'expertise interne et externe.

La séance du mois de **mai** a permis à la bci de préciser sa position quant aux questions d'hydrogéologie; cette position est disponible sur le site Internet de la bci. Elle a aussi permis aux autorités françaises, en l'occurrence la DDAF du Haut-Rhin, de rappeler l'exigence d'un état zéro, avant assainissement.

La commune de Pfetterhouse souhaite pour sa part que les transports ne passent pas par elle, sachant par ailleurs que la voie ferrée sera rétablie en direction de Bonfol depuis la décharge, et non vers le Nord. Elle réitère pour le reste sa demande que des piézomètres supplémentaires permettent de retracer précisément les origines de certaines pollutions; la décharge n'est pas seule en cause.

La commune de Bonfol exprime ce même souci que le chantier, qui sera d'une certaine durée, n'incommode pas de façon excessive la population. Elle fait pour le reste confiance au canton qui s'est entouré d'une expertise crédible.

En **septembre** et en **décembre**, la commission a pris acte de la position exprimée par le canton sur le projet, et constaté que si l'année 2004 avait été l'année de l'instruction du dossier, l'année 2005 verra l'ouverture de diverses procédures (modification de l'affectation de la zone et permis de construire) qui seront accompagnées d'une information aux populations concernées tant suisse que française. Un accord spécifique à la phase actuelle viendra concrétiser l'accord-cadre général d'octobre 2000 entre le canton et la bci, confirmant le choix de la procédure de coopération. Ce choix est cependant réversible en tout temps par l'autorité de décision, soit le canton.

Il est également apparu que les points critiques pour le canton, par rapport au projet, étaient les mêmes que ceux soulevés par les ONG, et que sur 54 points, seuls 2 étaient contestés par la bci: la question des piézomètres, entre-temps en voie de résolution, et de la soumission à l'EIE. Cette dernière question est actuellement à l'examen juridique, et elle a une certaine importance moins sur le plan du fond, les questions pertinentes devant de toute manière être examinées, que sur le plan de la procédure, l'EIE ouvrant en effet le droit de recours formel aux organisations habilitées à recourir en matière d'environnement. Un membre de la commission a suggéré que la pose des piézomètres serait financée par le budget de la commission. Cette suggestion n'a pas été retenue.

Une discussion a également eu lieu sur l'évacuation en cas de risques présentés par des effluents gazeux. Les questions de sécurité devront être reprises de façon détaillée sur un plan transfrontalier.

S'agissant de la suite, le raccordement des infrastructures est prévu pour 2006 et le début des excavations pour 2008.

Comptes

Le budget pour 2004 s'est élevé à FS 50'000.—. Le compte se présente comme suit:

Commission d'information	Budget 2004 (FS)	Comptes 2004 (FS)
Indemnités de séance et frais de réunion et de repas pour la commission et le bureau	15'000.00	8'402.00
Divers, imprévus	5'000.00	3'909.50
Information et communication	30'000.00	7'429.95
Total	50'000.00	19'741.45

Il faut ajouter à ces montants les frais administratifs de FS 30'000.—.

Pour la commission,

René LONGET, président

Delémont, le 10 mars 2005

Annexe : Liste des membres de la Commission d'information

Annexe : Liste des membres au 10.3.05

Président

Longet René

Entités fondatrices

- **Canton du Jura** (2 voix): **Bapst** André, **Meusy** Jean-Pierre, *suppléants* : *Fernex Jean, Schaffter François*, *consultants* : *Buser Marcos, Wildi Walter*
- **bci** (2 voix): **Fischer** Michael, **Wagner** Anne-Frédérique, *suppléants* : *Bentz Rolf, Huerzeler Richard, Luttenbacher Rémi*

Institutions suisses

- **Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage** (OFEFP) (1 voix): **Wenger** Christoph, *suppléant*: *Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol** (2 voix): **Girardin** Pascal, **Hennet** Jean-Claude, *suppléants*: *Beuret Jean-Pierre, Mahon Yves*
- **Commune de Beurnevésin** (1 voix) : **Kaegi** Hans, *suppléant* : *André-Fridez Claude*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration** (1 voix): **Masson** Jean-Paul, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléant*: *Fauriel Olivier, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN)*
- **Région Alsace – Administration** (1 voix): **Blanchard** Baptiste, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléant*: *Mouttet Michel, direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)*
- **Département du Haut-Rhin - Administration** (2 voix): **Grebot** Benjamin, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Michel** Amélie, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), **Bonneval** Valérie (remplaçante temporaire de Mme Michel)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général** (1 voix): **Demuth** Francis, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant*: *Walter Georges, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Préfecture du Haut-Rhin** (sans droit de vote): **Normand** Jérôme, Sous-Préfet d'Altkirch, Chargé de coordonner l'action des services de l'Etat français
- **Territoire de Belfort - Administration** (2 voix): **Raymond** Jean, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Lalaurie** Eric, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- **Territoire de Belfort- Conseil général** (1 voix): **Monnier** Jean, vice-président du Conseil général de Belfort, *suppléant*: *Meuley Jean-Claude, vice-président de la Communauté d'agglomération belfortaine*
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux** (SMARL (1 voix): **Dietmann** Daniel, *suppléant*: *Antoine Waechter*
- **Syndicat intercommunal des eaux du sud du Territoire de Belfort (SIDES)** (1 voix) : siège vacant
- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine** (1 voix): siège vacant
- **Commune de Pfetterhouse** (1 voix): **Frisch** Jean-Rodolphe, maire, *suppléant*: *Heyer Morand, adjoint au maire*
- **Commune de Réchésy** (1 voix): **Ecoffey** Hubert, maire

Sociétés civiles

- **WWF Suisse** (1 voix): **Riat** Philippe

- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias, suppléant: *Tolusso Clément*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre, suppléante: *Merguin Rossé Lucienne*,
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Probst** Jean-Claude, suppléant: *Hamel Arthur*
- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, conseiller régional, vice-président de la Commission, suppléant: *vacant*, consultants: *Walther Jean-Louis et Forter Martin*
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur, suppléant : *vacant*
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle, suppléant : *vacant*

Secrétariat de la Commission

- **OEPN**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

Longet René, *président de la Commission*
Fousseret Alain, *vice-président de la Commission*
Bapst André, *représentant du Canton (*)*
Frisch Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises*
Grebot Benjamin, *représentant des entités françaises*
Hennet Jean-Claude, *représentant de la Commune de Bonfol*
Meusy Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*
Wagner Anne-Frédérique, *représentante de la bci*
Wildi Walter, *représentant du Canton (*)*
Wüthrich Matthias, *représentant des ONG*

(*) *En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix*